
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa- Lavallée par voie d'appel conférence et à huis clos à compter de 19h15, le 7 juillet 2020.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert et Louis Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Vacance au poste #6.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 19h15 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2020-07-88

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé par des décrets subséquents jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tous les moyens permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'à partir du 4 juillet il est possible de tenir une séance en présence du public ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par appel conférence même s'il est permis de tenir la présente séance en présence du public, étant donné le manque de temps pour réorganiser la séance.

ADOPTÉE

2020-07-89

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 2 juin 2020 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents ;
 - i) Rapport informatif des activités de la Cour municipale régionale 2019
 - d) Consultations juridiques – Adhésion à Municonseil avocats
 - e) Règlement n° 315-2 modifiant le règlement n° 315 relatif à la taxation 2020 afin de déterminer le coût d'enregistrement des chiens – Adoption
 - f) Programme compensation aux municipalités rurales faisant partie de la CMM – Disposition du montant reçu pour 2019/2020 et à recevoir pour 2020
 - g) Informatique – Remplacement du poste de l'adjointe administrative
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Débroussaillage et émondage – Mandat
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
 - b) Projet de construction d'une résidence sur le lot 4 833 783 – Demande d'appui auprès de la CPTAQ
 - c) Projet de distillerie – Recommandation auprès de la CPTAQ
- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
- 11- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
- 12- AUTRES DOSSIERS
 - a) Fusion du ministère de l'Économie et de l'Innovation et Investissement Québec – Demande de suspension et de révision de la mise en œuvre de la fusion en Montérégie
- 13- CORRESPONDANCE
- 14- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020 – ADOPTION

2020-07-90

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) **La directrice générale mentionne que tout s'est bien passé en ce qui a trait aux décisions du conseil du mois passé.**

b) **Lecture et adoption des comptes**

2020-07-91

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2020 au montant de 88 134.55 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 7 juillet 2020 au montant de 88 134.55 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) **Dépôt de documents :**

i) Rapport informatif des activités de la Cour municipale régionale 2019

Les membres du conseil prennent connaissance du document déposé.

d) **Consultations juridiques – Adhésion à Municonseil**

2020-07-92

CONSIDÉRANT l'offre de services de Municonseil avocats datée du 23 juin 2020 pour certaines consultations juridiques verbales et/ou courriels ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et résolu unanimement :

DE RETENIR les services de Municonseil avocats pour la période du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021 au montant de 1 100 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

e) **Règlement n° 315-2 modifiant le règlement n° 315 relatif à la taxation 2020 afin de déterminer le coût d'enregistrement des chiens – Adoption**

2020-07-93

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 2 juin 2020 ainsi que le dépôt du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement n° 315-2 modifiant le règlement n° 315 « relatif à la taxation 2020 afin de déterminer le coût d'enregistrement des chiens ».

ADOPTÉE

f) **Programme compensation aux municipalités rurales faisant partie de la CMM – Disposition du montant reçu pour 2019/2020 et à recevoir pour 2020**

2020-07-94

CONSIDÉRANT le montant reçu du Programme de compensation aux municipalités rurales faisant partie de la CMM pour l'année 2019 et une première partie pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'une dernière partie du montant pour l'année 2020 est à recevoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'AFFECTER le montant reçu, soit 399 539 \$ pour 2019/2020 et un montant de 172 485\$ à recevoir pour l'année 2020 au surplus affecté aux infrastructures.

ADOPTÉE

2020-07-95

g) Informatique – Remplacement du poste de l'adjointe administrative

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement du poste informatique de l'adjointe administrative ;

CONSIDÉRANT la soumission n° 198185 reçue de l'entreprise Ordinateurs experts Carignan inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE procéder au remplacement du poste informatique de l'adjointe administrative et d'octroyer le mandat à la firme Ordinateurs experts Carignan inc. selon la soumission n° 19185 au montant de 1 110.00\$ avant les taxes.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy mentionne que la réparation de la cabane avance bien.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beauregard mentionne de faire attention lorsque les gens font des feux à ciel ouvert et monsieur le maire informe les citoyens qu'un nouveau chef de police à la Régie de police a été nommé, soit monsieur Marco Carrier, suite au départ de monsieur Pasquini.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard mentionne que les nids de poule ont été réparés – que les levées de fossés ont été coupées et que le resurfaçage de la rue Labonté se fera à la mi/fin juillet.

b) Débroussaillage et émondage – Mandat

2020-07-96

CONSIDÉRANT que certains travaux de débroussaillage et d'émondage doivent être effectués sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel à la population afin d'obtenir des offres pour effectuer ce travail et qu'une personne a soumissionné, soit monsieur Joël Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE MANDATER monsieur Joël Jacques aux fins d'émondage et de débroussaillage des endroits inaccessibles par machinerie, à un tarif horaire de 96.00 \$ avant taxes, afin d'assurer une circulation libre et sécuritaire sur les chemins qui sont sous la responsabilité de la Municipalité, le tout à l'intérieur du budget alloué.

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Projet de construction d'une résidence sur le lot 4 833 783 – Demande d'appui auprès de la CPTAQ

2020-07-97

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une résidence déposé par Monsieur Robert Surprenant sur le lot 4 833 783 rue Labonté, entre les numéros civiques 743 et 751 ;

CONSIDÉRANT que le projet présenté est conforme à la réglementation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée ne possède aucun terrain disponible à la construction sur l'ensemble de son territoire et hors de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Surprenant présente à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation pour l'utilisation à une autre fin, autre que l'agriculture, du lot 4 833 783, cadastre du Québec, d'une superficie de 2 854,1 m.c. situé sur la rue Labonté ;

CONSIDÉRANT que le terrain en question est situé en zone agricole et que dans un tel cas, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) exige que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture fasse l'objet d'une autorisation de la CPTAQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la demande d'appui telle que présentée et d'appuyer le demandeur dans ses représentations auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 833 783, cadastre du Québec, d'une superficie de 2 854,1 m.c. situé sur la rue Labonté ;

QUE la présente résolution ne dispense, en aucun cas, de respecter l'ensemble des dispositions des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard s'est retiré lors des délibérations

c) Projet de distillerie – Recommandation auprès de la CPTAQ

2020-07-98

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à déposer à la Commission du territoire agricole par monsieur Ghislain Beauregard ;

CONSIDÉRANT que ladite demande vise la mise en place d'une distillerie sur le lot 4 833 476, numéro civique 525, chemin du Second Ruisseau ;

CONSIDÉRANT que l'appui du Conseil municipal est requis par la CPTAQ lors de la demande ;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au règlement de zonage n° 275, article 9.2.1 a) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE RECOMMANDER à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec une décision favorable au projet de distillerie sur le lot 4 833 476, 525 chemin du Second Ruisseau ;

DE DÉCLARER L'HOMOGENÉITÉ intacte de l'environnement considérant l'espace requis restreint et le mode d'opération des promoteurs ;

DE DÉCLARER qu'il n'y a pas d'autres endroits sur le territoire de la municipalité, compte tenu de l'absence de d'autres initiatives en ce sens.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard a rejoint l'assemblée après les délibérations.

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy mentionne

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Louis Tremblay mentionne la possibilité de reprendre les vendredis du four à pain tout en respectant les consignes reliées à la pandémie.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne la reprise de l'activité de Pound à la salle communautaire.

12- AUTRES DOSSIERS

a) Fusion du ministère de l'Économie et de l'Innovation et Investissement Québec – Demande de suspension et de révision de la mise en œuvre de la fusion en Montérégie

2020-07-99

ATTENDU que la Loi 27 concernant l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation vise la transformation du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et d'investissement Québec (IQ) ;

ATTENDU que la Loi 27 a pour but de renforcer le rôle de chacune des organisations, à savoir :

- Le MEI dans l'établissement des grandes orientations économiques et stratégiques du gouvernement ;
- IQ comme maître d'œuvre de l'exécution de ces orientations et porte d'entrée des entreprises du Québec ;

ATTENDU que les directions régionales du MEI et d'IQ seront fusionnées, et que le MEI sera présent dans les régions du Québec, sous 6 regroupements régionaux ;

ATTENDU que selon la Loi 27, la Montérégie fera dorénavant partie d'un regroupement régional formé de la Montérégie (sauf l'agglomération de Longueuil), de l'Estrie, du Centre-du-Québec et dont les bureaux sont situés à Victoriaville ;

ATTENDU que les centres de la Montérégie ont actuellement recours à un service de proximité, tant par le réseau des CLD/MRC que par les organismes et ministères desservant la Montérégie et ayant des bureaux de services en Montérégie ;

ATTENDU que les professionnels des CLD et services de développement des MRC, incluant l'agglomération de Longueuil, sont en communication fréquente avec le bureau du MEI en Montérégie pour le FLI régulier, le FLI – Aide d'urgence pour les PME, l'élaboration du plan stratégique de l'économie et de la main-d'œuvre, le projet de l'ÉRAC Montérégie, le projet d'entente sectorielle en économie et main-d'œuvre, notamment ;

ATTENDU que des projets montérégiens, tels que les pôles logistiques et les zones industrialo-portuaires, sont soutenus par la direction régionale du MEI de la Montérégie, qui connaît les spécificités et les avancements de tels projets ;

ATTENDU que la Montérégie compte près de 1,6 M d'habitants, ce qui en fait, après l'île de Montréal, la deuxième région administrative en importance au Québec ;

ATTENDU que la Montérégie possède le plus grand PIB au Québec, après l'île de Montréal ;

ATTENDU que la Montérégie, considérant, sa taille et son importance, doit posséder à elle seule une direction régionale du ministère de l'Économie et de l'Innovation ;

ATTENDU que la Ville de Longueuil fait partie intégrante de la Montérégie et que plusieurs affinités politique et économiques se sont développées depuis les dernières années entre cette dernière et l'ensemble des MRC/CLD de la Montérégie ;

ATTENDU que plusieurs MRC font partie, en tout ou en partie, de la CMM ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de bien comprendre les mécanismes de développement et de concertation propre à la CMM ;

ATTENDU que la Montérégie compte présentement sur des professionnels du MEI qui ont une connaissance approfondie des enjeux, des entreprises et du réseau d'intervenants ;

ATTENDU que la crise sanitaire actuelle ajoute un défi majeur supplémentaire dans l'accompagnement des entreprises et la mise en œuvre d'importants projets montérégiens ;

ATTENDU que le présent projet de loi viendra scinder le territoire de la Montérégie au niveau de la desserte de service et de collaboration avec le MEI ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

DE DEMANDER au ministre de l'Économie et de l'Innovation de maintenir une direction régionale du MEI en Montérégie ;

DE DEMANDER au ministre de l'Économie et de l'Innovation de respecter, faute de mettre en place une direction montérégienne du MEI, les limites du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et de tenir compte de la réalité particulière et des besoins respectifs de chacun de ses grands secteurs, soit l'île de Montréal, Laval, l'Agglomération de Longueuil, la couronne Sud et la couronne Nord ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Christian Dubé, ministre délégué de la Montérégie, Mme Marie-Ève Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional, M. Patrick Bousez, président de la Table de concertation régionale de la Montérégie, Mme Suzanne Roy, présidente de l'UMQ, M. Jacques Demers, président de la FQM, ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville,

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

Rien à cet item.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue en ce qui a trait à l'avis public émis à cet effet.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-07-100

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que la présente session soit levée à 19h33.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière